

CONSEIL & DÉVELOPPEMENT

CHASSEUR IMMOBILIER

HONORAIRES TTC (TVA 20%)

TRANSACTION :

Les honoraires sont à la charge exclusive de l'acquéreur sur mandat de recherche.

Leur montant est de 2% du prix de vente avec un montant forfaitaire de 5 000 € TTC

Les honoraires sont dus à la signature de l'acte authentique de vente.

LOCATION :

Appartements et maisons :

Honoraires à la charge du preneur :

10 € TTC par m² habitable + état des lieux 3 € TTC par m² habitable.

Honoraires à la charge du bailleur :

10 € TTC par m² habitable + état des lieux 3 € TTC par m² habitable.

Les honoraires sont dus à la signature du bail de location.
